

**VANUATU (SUD-OUEST DU PACIFIQUE)**

Amnesty International dénonce des conditions de détention dangereuses  
Index AI : ASA 44/02/98

**À L'INTENTION DES MÉDIAS**

Embargo : lundi 28 septembre 1998 (19 h 00 GMT)

Alors que des membres de la police et de l'armée sont accusés d'avoir frappé des prisonniers, notamment à coups de pied, au cours de vagues d'arrestations déclenchées dans le cadre de l'état d'urgence décrété au Vanuatu, et qu'ils sont de ce fait poursuivis en justice, Amnesty International révèle, dans un rapport essentiel publié ce jour (lundi 28 septembre 1998), les conditions de détention révoltantes et dangereuses qui prévalent dans l'archipel.

Dans ce document, qui salue la rapidité des mesures prises par les autorités vanuatuanes pour traduire en justice une vingtaine de militaires et de policiers accusés de « coups et blessures volontaires » sur la personne d'au moins 16 détenus, Amnesty International décrit de manière précise les conditions extrêmement éprouvantes qui règnent dans les prisons du pays. Le surpeuplement carcéral, les dégâts provoqués par les tremblements de terre et l'infiltration des eaux de pluie ont fait des établissements pénitentiaires de la capitale, Port-Vila, des endroits dangereux, où les gardiens luttent pour obtenir le strict nécessaire. Alors que les hommes ont été récemment évacués de la principale prison pour des raisons de sécurité, une femme y est demeurée incarcérée durant environ un mois. Un délégué d'Amnesty International, qui s'est rendu à Port-Vila peu après la fin d'une période d'état d'urgence, en février, a pu établir que plusieurs centaines de personnes avaient été temporairement détenues dans une prison prévue pour 63 individus.

Par ailleurs, l'Organisation se réjouit dans son document de la promptitude avec laquelle les autorités ont réagi aux allégations portant sur le comportement de certains membres de l'armée et de la police ; ceux-ci auraient abusé de leurs pouvoirs d'exception au cours de vagues d'arrestations et passé à tabac des prisonniers, dont l'un a failli mourir à l'hôpital des suites de graves lésions internes. En déférant à la justice les responsables présumés de violations des droits humains, les autorités formulent un message fondamental : les mauvais traitements à l'encontre de prisonniers ne sauraient être tolérés, les membres de la police et de l'administration pénitentiaire ne sont pas au-dessus des lois et nul représentant de l'État ne peut se prévaloir d'un état d'urgence national pour se substituer à la justice. L'interpellation de quelque 500 suspects avait fait suite à des émeutes et des pillages généralisés à Port-Vila, le 12 janvier, déclenchés par le rapport d'un médiateur sur la corruption des pouvoirs publics. La procédure judiciaire ouverte contre les fonctionnaires mis en cause a été renvoyée au 7 décembre 1998.

Enfin, Amnesty International formule dans son rapport 20 recommandations en vue d'améliorer les conditions de détention, la prise en charge médicale des prisonniers et les mécanismes de dépôt de plaintes ; l'Organisation engage en outre le gouvernement vanuatu à solliciter l'assistance de la communauté internationale pour les mettre en œuvre, notamment celle des principaux pays donateurs de l'aide dont bénéficie l'archipel, à savoir l'Australie, le Royaume-Uni, la France, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

Pour obtenir de plus amples informations, consultez le rapport intitulé Vanuatu: No safe place for prisoners [Vanuatu. Le piège carcéral] (index AI : ASA 44/01/98). Vous pouvez obtenir ce document en adressant votre demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [amnestyis@amnesty.org](mailto:amnestyis@amnesty.org).

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
BULLETIN D'INFORMATIONS 188/98

---

Pour organiser une interview, veuillez contacter notre chercheur chargé de la région Pacifique, Heinz Schurmann-Zeggel, à Londres, au : 44 171 413-5720.

---

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -